

Contre la destruction des lycées pro : **Construisons la grève reconductible !**

Le 27 septembre les profs de lycée pro étaient en grève, 30 % en moyenne et jusqu'à 60 %. Cette lutte est en construction ; il apparaît que le niveau d'information n'est pas identique partout. Malgré tout, **la dynamique est bien réelle** : plus de 1000 collègues en manif à Paris, plus de 200 en AG à Marseille, création de coordinations de mobilisation à S'Nazaïre, Marseille, Paris... De plus l'unité syndicale est très large pour faire reculer le ministère.

Sans surprise, celui-ci campe sur ses positions et maintient sa volonté d'adopter les nouvelles grilles horaires. **La surdité de Jean-Michel Blanquer oblige à poursuivre et amplifier la mobilisation.**

La CNT Éducation appelle donc les personnels des LP à la grève le 9 octobre

Sans revenir en détail sur la réforme des lycées pro, **quelques points doivent soulever notre colère** :

- **Financement de structures d'élite** (campus de l'excellence) au détriment des lycées pro ;
- **Généralisation de l'apprentissage** : conditionnement de l'inscription au fait d'avoir un patron, problème d'organisation des cours pour les profs, augmentation de l'amplitude annuelle d'ouverture des LP et du nombre de classes par prof, annualisation du temps de travail... ;
- **Diminution énorme des heures de cours disciplinaires pour les élèves** : -29% en lettres-histoire pour les bacs, -9% pour l'enseignement pro, -24% pour la LV2, -14% en EPS... et pour les CAP, -58% en lettres-histoire, -50% en arts appliqués, -58% en maths... ;
- **Diminution globale du nombre d'heures de cours** : de nombreux·ses contractuels·les perdront leur poste. Le LP va payer un lourd tribut pour sur les 2600 suppressions de postes ;
- **Généralisation d'heures de co-enseignement imposé** qui sert ici à diminuer le nombre d'heures disciplinaires et donc à vider les programmes ;
- Diversification des publics dans une classe (formation initiale/alternance, CAP en 1, 2 ou 3 ans) ;
- **Développement de formations pour les chômeurs·ses dans les LP** ;

Cette réforme n'est pas une évolution de la voie professionnelle mais bien la disparition d'un lycée au service des élèves. Nous serons au service des intérêts du patronat.

Le 10 octobre, le Conseil Supérieur de l'Éducation doit entériner les nouvelles grilles horaires. C'est une étape essentielle qui lancera la mise en œuvre effective de la réforme avec, entre autres, la réécriture des programmes. Nous devons réagir immédiatement.

Dans ces conditions, nous savons qu'**une seule journée de grève ne suffira pas** à faire retirer cette réforme.

La survie de nos métiers est en jeu et l'urgence est réelle. La CNT appelle donc

- ◆ **l'ensemble des personnels à se réunir en assemblée générale afin de discuter de la reconduction de la grève.** Des AG départementales doivent coordonner la grève. Les syndicats sont essentiels mais le contrôle de la mobilisation ne doit pas échapper aux grévistes car c'est nous, qui créons le rapport de force ;
- ◆ **les personnels des LP à œuvrer à l'unification des luttes, en particulier avec les Universités et les lycées généraux, eux aussi violemment attaqués.**

AG, mode d'emploi

Indispensable dans un mouvement revendicatif, elle permet à tous·tes de s'exprimer et de prendre collectivement des décisions, reconduire ou suspendre une grève par exemple. L'AG doit fonctionner de manière à être une instance de démocratie directe et non un instrument de manipulation.

- L'AG est souveraine : ce sont ses décisions qui doivent primer, non des décisions venues d'ailleurs, de directions syndicales ou politiques.
- Tous·tes ont la parole, syndiqués·e-s ou non ; on peut parler en son nom, au nom de son syndicat (sans faire de l'AG une tribune syndicale) ou de son lycée si l'on est mandaté·e.
- Un compte rendu des résolutions prises doit être fait puis diffusé et rendu accessible.
- S'il y a besoin d'élire des délégué·e-s, leurs mandats doivent être précis et impératifs. Ils ou elles sont désigné·e-s à chaque fois pour éviter les « professionnel·le-s de la délégation ». Ils/elles doivent rendre compte de ce qu'ils/elles ont dit ou signé.